

**Sujet :** [INTERNET] projet eolienne de courant  
**De :** poisson xavier <poisson.xavieragri@gmail.com>  
**Date :** 17/02/2020 17:54  
**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

xavier poisson  
javernay 40 rue du chateau  
17700 breuil la reorte

bonjour, je ne vois pas d inconvénient a ce projet qui prolonge le projet precedent , le vent est bien gratuit et propre pour l' environnement future... , c est une source d energie non negligee surtout que nous devenons de plus en plus dependant de l energie fossile,solaire,eolien ou bien nucleaire en vu l accroissement du nombre d habitants je ne vois pas pourquoi je serais contre ... donc avis favorable

cordialement  
xavier poisson

**Sujet :** [INTERNET] parc éolien

**De :** Patrick Couillaud <couillaud.patrick@charentes.msa.fr>

**Date :** 17/02/2020 18:38

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

je suis favorable à la réalisation du parc éolien sur la commune de Courant.

Dans le cadre des énergies renouvelables un parc éolien permet de répondre à ce challenge .

nous sommes tous concernés par cette énergie plus propre et respectueuse de l'environnement.

Sabine Thibaud-Couillaud

---

Courriel confidentiel:

*Ce message est protégé par les règles relatives au secret des correspondances. Il est donc établi à destination exclusive de son destinataire. Celui-ci peut donc contenir des informations confidentielles. La divulgation de ces informations est à ce titre rigoureusement interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci de le renvoyer à l'expéditeur dont l'adresse e-mail figure ci-dessus et de détruire le message ainsi que toute pièce jointe.*

*This message is protected by the secrecy of correspondence rules. Therefore, this message is intended solely for the attention of the addressee. This message may contain privileged or confidential information, as such the disclosure of these informations is strictly forbidden. If, by mistake, you have received this message, please return this message to the addresser whose e-mail address is written above and destroy this message and all files attached.*

**Sujet :** [INTERNET] Enquête Publique 17 Pref  
**De :** Isabelle Rater <isabelle.rater@gmail.com>  
**Date :** 17/02/2020 21:48  
**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Nouvellement résidente à Ligueuil, je vous prie de tenir compte du fait que **je suis absolument CONTRE le nouveau parc éolien sur la commune de Courant** (troisième sur le site).

Si j'ai choisi de formuler ma position en lettres capitales ci-dessus, c'est que dans un passé récent, des enquêtes ont été faussées sur la même commune prétextant du fait que certains habitants ne s'étaient pas exprimés assez clairement ! Je ne pense pas que c'est faire preuve de Démocratie que de faire pencher l'opinion publique en faveur d'entreprises privées.

Je sollicite donc votre impartialité à la lecture des réactions provoquées par un parc éolien supplémentaire dans la commune de Courant (**projet de 7 éoliennes**) qui jouxte les **13 éoliennes déjà en service**.

Les promoteurs n'ont aucun scrupule...Il est loin le temps du porte à porte des marchands de tapis, voici celui des marchands d'éoliennes demandant au Maire les adresses des agriculteurs pour effectuer ce même porte à porte au vu et au su de quelque décision politique que ce soit : aucun référendum, pas de vote, pas de comptes-rendus après les premières installations, aucun vote en vue d'une extension des deux premiers parcs éoliens...etc. Quant aux haies promises pour essayer de minimiser les nuisances, elles ne poussent pas!

**EnergieTeam** se donne sans doute bonne conscience au nom d'une pseudo morale environnementale, mais dans les faits, nous assistons impuissants non seulement à la destruction du quotidien des habitants trop proches des nouvelles installations (nuisances sonores, rupture de connexion internet) mais aussi à celle du patrimoine culturel de la région (églises romanes de Lussau, de Ste Radegonde, proximité du chemin de Compostelle), sans oublier la faune (migrations d'oiseaux). Je pense également qu'il y a atteinte à une économie régionale du tourisme qui s'est développée jusqu'à présent ; le nombre croissant d'éoliennes va faire fuir les vacanciers à la recherche de calme et d'horizons sereins.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Isabelle Rater

**Sujet :** [INTERNET] observations EP parc éolien COURANT

**De :** Christian Karpinski <cm.karpinski@gmail.com>

**Date :** 18/02/2020 12:52

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de Monsieur GRAND , commissaire enquêteur

Bonjour Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint mes observations relativement au projet éolien sur la commune de Courant dont vous conduisez l'enquête publique

Bien à Vous

christian karpinski

— Pièces jointes : —

---

obs EP éoliennes COURANT février 2020.pdf

30 octets

18 février 2020

**ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT  
UN PROJET DE PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE COURANT**

-----

Observations de **christian karpinski**, résidant à Nachamps (commune limitrophe de celle de COURANT)

-----

**TROP c'est TROP**

-----

Bien que favorable au développement de l'éolien dans le cadre de la transition énergétique (j'ai formellement approuvé le projet éolien Nachamps/Courant), je me suis élevé contre l'implantation supplémentaire de 8 éoliennes sur les communes de Bernay- Saint-Martin / Breuil - la - Réorte / Puyrolland et demande que ce nouveau projet de sept machines soit purement et simplement **rejeté**, et ce compte tenu des remarques ci-après.

1. Je me fais à nouveau l'écho des récents propos de M.Bussereau, président du Conseil Départemental, qui, s'agissant des projets éoliens, a dénoncé (en des termes qui lui appartiennent) le franchissement du seuil de l'inacceptable en Charente Maritime et plus spécialement en Vals de Saintonge ; à ma connaissance c'est plus de 400 éoliennes qui sont susceptibles d'être élevées en Vals de Saintonge, Haute Saintonge et Aunis à horizon 2030.
2. En amont de l'appréciation d'éventuels préjudices anormaux et spéciaux par les tribunaux, il est urgent de **prendre en objectif**, dans les territoires non réglementairement protégés au titre de l'environnement et au delà des études favorables de faisabilité, un équilibre paysager et un seuil tolérable de nuisances et de considérer en l'occurrence qu'il est déjà **rompu** en l'état actuel des édifications dans le secteur (implantation excessivement rapprochée de **3 parcs \***) et qu'il le serait **plus gravement** encore en cas d'autorisation de nouveaux projets (celui de Courant bien sûr mais aussi celui de 2 machines supplémentaires à Bernay, objet d'une enquête publique également en cours), projets promettant indéniablement **l'altération de la "respiration paysagère "**

(pour reprendre l'expression du schéma régional éolien) et **un effet de saturation** .

\*Nachamps/Courant, Saint-Loup et Bernay /Breuil/Puyrolland

3. J'estime par ailleurs que :

- le cadre de l'exploitation d'un parc éolien ne se limite pas aux communes d'implantation mais englobe les communes limitrophes, dont il ne s'agit pas seulement de recueillir l'avis simple sur le projet mais l'**avis conforme**, en d'autres termes le **consentement**; en effet, pour ma part, si ces communes ont pleine compétence sur leur périmètre délimité, le territoire élargi dans lequel s'insèrent les tours est un espace collectif et partagé.

- ainsi, le récent parc éolien Nachamps /Courant et le prochain parc de Saint-Loup apportent la contribution suffisante du secteur au Mix énergétique et impacte les habitants de " l'intercommunalité rapprochée " et que c'est sur cette base que le **conseil municipal de Nachamps** a en son temps rejeté une 2ème offre de promoteur éolien, **émis un avis défavorable** au projet de parc Bernay/ Breuil/ Puyrolland et vient de faire de même ce 14 février pour les 2 projets soumis présentement à enquête publique (Bernay et Courant).

4. Je requiers, en considération d'une sorte d' "**équité devant les contraintes publiques** ":

- l'institution à très court terme d'une procédure visant à transférer au moins à l'échelon du département l'interception des approches de promoteurs ;

- une répartition **plus juste** et harmonieuse à l'échelon régional et territorial ( y compris à celui des Vals de Saintonge qui ne manquent pas de couloirs venteux favorables ...) des implantations de parcs éoliens, de manière à dépasser le strict prisme des communes d'accueil et les contingences financières trop influentes ;

- **en conclusion, le rejet du présent projet par le Préfet, dont il est légitime d'attendre qu'il soit le régulateur éclairé des initiatives locales, au nom de la simple sauvegarde du cadre de vie qui n'est pas le moindre des enjeux environnementaux.**

christian karpinski